



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CAPES

Question écrite n° 64333

Texte de la question

M. Jacques Bascou attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le niveau de recrutement des enseignants des sciences économiques et sociales (SES) exerçant dans les collèges et lycées. Pour la prochaine rentrée le nombre de postes ouverts sur le CAPES de SES est seulement de 55 alors que 60 avaient été créés en 2000 grâce à une liste complémentaire. Cette diminution des recrutements intervient en dépit des nouveaux horaires de terminale ES et dans un contexte de mise en oeuvre de certaines innovations pédagogiques qui obligera à faire appel en cours d'année à des contractuels ou à des vacataires. Par ailleurs, il conviendrait également d'examiner les départs massifs à la retraite des titulaires de cette spécialité, 150 au total pour les différents concours. Il lui demande s'il est envisagé de faire appel pour la rentrée prochaine à une liste complémentaire pour le CAPES SES et quelles mesures il compte prendre, à moyen terme, pour anticiper les départs à la retraite programmés.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à ouvrir aux concours s'appuie sur des prévisions des besoins de recrutement en nouveaux enseignants titulaires, prévisions qui prennent en compte un ensemble de facteurs : évolution de la démographie scolaire, réformes pédagogiques, départs définitifs des titulaires, résorption de l'emploi précaire. Elle doit tenir compte également de l'occupation des emplois de titulaires créés en loi de finances. En ce qui concerne l'emploi précaire, 37 000 postes ont été ouverts sur la période 2001-2005 pour les concours internes et la titularisation des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels par examen professionnel et concours réservés. S'agissant de la discipline « sciences économiques et sociales », le nombre de postes ouverts au CAPES externe s'élève à 50 pour la session 2000 et 55 pour la session 2001. Pour ces deux sessions, une liste complémentaire à hauteur de 10 a été établie. Ce niveau de recrutement doit permettre de faire face aux départs de titulaires et aux besoins nés de la réforme des lycées. En ce qui concerne l'emploi précaire, 24 professeurs contractuels ou maîtres auxiliaires en sciences économiques seront titularisés à l'issue du concours et de l'examen professionnel de la session 2001 contre 16 à la session 2000.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bascou](#)

Circonscription : Aude (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64333

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4188

Réponse publiée le : 24 septembre 2001, page 5451